

Travaux d'abattage d'arbres

Abattage d'arbres Chaussée Jules César, entre la rue de la Ravinière et la rue de Cergy.

Début des travaux

21/03/2022

Fin des travaux

31/03/2022

La vitesse sera réglementée à 30 km/h.

Il sera interdit de stationner 10 mètres en amont et en aval du chantier et la circulation sera alternée manuellement et à l'aide de feux tricolores ou d'un homme trafic.

Il sera interdit de doubler.

Les véhicules en stationnement gênant pourront faire l'objet d'une mise en fourrière.